

Délibération : N°2023-10-05 : 34

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 5 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • approbation de la mise à jour des aides sociales d'initiative établissement (ASIE).

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, il est convenu de retirer du vote le point sur l'insaturation d'une aide à la mobilité douce pour les personnels déclarant venir au travail à pied, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 17

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

La mise à jour des aides sociales d'initiative établissement (ASIE) avec 16 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 5 octobre 2023

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe LYX



ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ETABLISSEMENT - ENSCM 0310112M

Activité culturelle ou sportive des agents

	ACTUELLEMENT	PROPOSITIONS
Objectifs	Encourager la pratique d'une activité culturelle ou sportive chez les agents de l'ENSCM	Encourager la pratique d'une activité culturelle ou sportive chez les agents de l'ENSCM; encourager la fréquentation des spectacles vivants (concerts, théâtre, danse, cirque, manifestations sportives...hors cinéma)
Montant	50% du montant de l'abonnement, plafonné à 100€ par agent	50% du montant de l'abonnement ou des tickets droits d'entrée (spectacle vivant), plafonné à 118€ et 59€ par agent et par an selon QF
Plafond d'attribution	Pour QF < ou = à 24 000 euros	QF pivot 28 356 euros, 118€ en deçà et 59€ au-delà
Observations	<ul style="list-style-type: none"> * Délai de dépôt de la demande: date d'inscription+ 3 mois * abonnements d'une durée minimum de 6 mois, * une seule fois par année civile par agent, * tout abonnement souscrit à compter du 1er septembre de l'année en cours, 	<ul style="list-style-type: none"> * Délai de dépôt de la demande: date d'inscription+ 3 mois * abonnements d'une durée minimum de 6 mois, * une seule fois par année civile par agent, * tout abonnement annuel souscrit à compter du 1er septembre de l'année en cours ou de l'année précédente, Tickets d'entrée individuels ou cartes multi-entrées (spectacle vivant et manifestations sportives) acceptées plafond annuel 118€

Parents pour installation enfants lycéens ou étudiants

	ENSCM	PROPOSITIONS
Objectifs	Apporter une aide aux parents dont les enfants poursuivent une année d'étude ou de formation éloignée du domicile familial et qui prennent un logement en location (appartement, chambre ou résidence universitaire, internat).	Apporter une aide aux parents dont les enfants poursuivent une année d'étude qui implique de prendre un logement en location (appartement, chambre ou résidence universitaire, internat).
Montant	<p>QF annuel</p> <p>aide</p> <p>(1) < 10 000 € 880 €</p> <p>(1) < 24 000 € 600 €</p>	<p>QF annuel</p> <p>aide</p> <p>(1) < 11 815 € 1 039 €</p> <p>(1) < 28 356 € 709 €</p>
Plafond d'attribution	Pour QF < ou = à 24 000 euros	Pour QF < ou = à 28 356 euros
Observations	<ul style="list-style-type: none"> * Délai de dépôt de la demande : 1er jour de location + 3 mois *le lycéen ou l'étudiant doit être inscrit dans un cycle d'études secondaires ou supérieures ou un cycle de formation agréée par l'Etat ayant entraîné une installation, à titre onéreux, hors du domicile familial (distance de plus de 30 km). * Cette aide n'est accordée qu'une seule fois par enfant au cours de sa scolarité. 	<ul style="list-style-type: none"> * Délai de dépôt de la demande : 1er jour de location + 3 mois *le lycéen ou l'étudiant doit être inscrit dans un cycle d'études secondaires ou supérieures ou un cycle de formation agréée par l'Etat ayant entraîné une installation, à titre onéreux, hors du domicile familial et hors commune de résidence du domicile familial. * Cette aide n'est accordée qu'une seule fois par enfant au cours de sa scolarité.

Accueil périscolaire

	ENSCM	PROPOSITIONS
Objectifs	Apporter une aide aux parents qui inscrivent leurs enfants à la garderie de l'école, les matins et les soirs , en dehors des horaires scolaires et qui ne bénéficient pas d'une aide similaire	Apporter une aide aux parents qui inscrivent leurs enfants à la garderie de l'école, les matins et les soirs , en dehors des horaires scolaires et qui ne bénéficient pas d'une aide similaire

	QF annuel (1) < 6 500 € (2) 6 501 € < 10 000 € (3) 10 001 € < 14 000 € (4) 14 001 € < 18 000 €	aide 70% 65% 55% 30%	QF annuel (1) < 11 815 € (2) 11 815 € < 16 541 € (3) 16 541 € < 21 267 € (4) 21 267 € < 28 356 €	aide 70% 65% 55% 30%
Montant				
Plafond d'attribution	Pour QF < ou = à 18 000 euros		Pour QF < ou = à 28 356 euros	
Observations	* Délai de dépôt de la demande: au cours de la période des 12 mois suivant le dernier jour de garderie		* Délai de dépôt de la demande: au cours de la période des 12 mois suivant le dernier jour de garderie	

Soins coûteux				
	ENSCM		PROPOSITIONS	
Objectifs	* Apporter une aide au personnel et à leurs enfants sur une partie des dépenses engagées pour frais médicaux, optique, orthodonties, etc.. * Apporter une aide à l'agent, qui doit se loger temporairement près d'un établissement de soins suite à l'hospitalisation de son conjoint, enfant ou parent.		* Apporter une aide au personnel et à leurs enfants sur une partie des dépenses engagées pour frais médicaux, optique, orthodonties, etc.. * Apporter une aide à l'agent, qui doit se loger temporairement près d'un établissement de soins suite à l'hospitalisation de son conjoint, enfant ou parent.	
Montant	QF annuel (1) < 6 500 € (2) 6 501 € < 10 000 € (3) 10 001 € < 14 000 € (4) 14 001 € < 18 000 €	aide 70% 65% 55% 30%	QF annuel (1) < 11 815 € (2) 11 815 € < 16 541 € (3) 16 541 € < 21 267 € (4) 21 267 € < 28 356 €	aide 70% 65% 55% 30%
Plafond d'attribution	Pour QF < ou = à 18 000 euros		Pour QF < ou = à 28 356 euros	
Observations	* Délai de dépôt de la demande: date de fin de soins + 18 mois * Le montant du reste à charge de l'agent doit être entre un minimum de 100€ et un maximum de 3050€ après remboursement de la sécurité sociale et de(s)mutuelle(s) * Soins non pris en charge : les frais pour chambre particulière, l'hébergement dans le cadre d'une cure, les soins dentaires hors protocole, les frais supplémentaires dus aux soins effectués hors du parcours de soins, les montures de lunettes * L'implantologie relève des soins pouvant bénéficier d'une aide dont le calcul du montant s'applique sur un forfait de 3000€ (forfait annuel dans la limite des frais réels restants à charge).		* Délai de dépôt de la demande: date de fin de soins + 18 mois * Le montant du reste à charge de l'agent doit être entre un minimum de 100€ et un maximum de 3603€ après remboursement de la sécurité sociale et de(s)mutuelle(s) * Soins non pris en charge : les frais pour chambre particulière, l'hébergement dans le cadre d'une cure, les soins dentaires hors protocole, les frais supplémentaires dus aux soins effectués hors du parcours de soins, les montures de lunettes * L'implantologie relève des soins pouvant bénéficier d'une aide dont le calcul du montant s'applique sur un forfait de 3544€ (forfait annuel dans la limite des frais réels restants à charge).	

Activité culturelle ou sportive des enfants de moins de 18 ans		A CRÉER A L'ENSCM
Montant		59€ ou 29,50€ par enfant selon le QF
Plafond d'attribution		QF pivot 28 356 euros, 59€ en deçà et 29,50€ au-delà
Observations	INEXISTANT A L'ENSCM	Abonnement 6 mois minimum 1 seul forfait par an et par enfant même si plusieurs activités